



## Question changement fenetre

Par **cedric94500**, le **20/04/2021** à **10:56**

Bonjour

J'ai changé une fenêtre donnant sur la façade d'un dormant fixe à un double battant. Le double battant s'ouvre bien sur l'intérieur et le modèle de fenêtre respecte bien l'harmonie de la façade.

Cependant le syndic m'indique que les doubles battants sont interdits. Rien n'est indiqué dans le règlement de copro mais uniquement dans des décisions d'AG datant des années 90.

Ai-je un quelconque recours ou suis-je dans l'obligation de changer la fenêtre pour une coulissante ?

Merci pour votre précieuse aide

Cordialement